

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12



Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 21

- Pour : 21

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 19

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 04

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, RASERA Louise

Pouvoirs : 02

Monsieur MARCHAND Thierry à Monsieur BERGER Jean-François

Madame LEFANT Myriam à Madame ROSSET Emmanuelle

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_03_08

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SUBVENTION AU COLLEGE HENRI CORBET DE SAINT-JEAN-D'AULPS DANS LE CADRE D'UN ECHANGE FRANCO-ALLEMAND

Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, informe que depuis l'année scolaire 2021-2022 un système d'échange scolaire a été initié par le collège de Saint-Jean-d'Aulps avec le lycée Lindenberg im Allgäu en Allemagne (Bavière).

Le principe est de permettre à des élèves français d'être hébergés par des correspondants allemands et inversement.

Pour cette année scolaire 2024-2025, 12 élèves en classe de 4^{ème}, dont 03 résident sur la commune de Morzine, sont concernés par cet échange prévu du 05 au 13 mai 2025 dans des familles allemandes. Les élèves allemands séjourneront à leur tour en France du 20 au 28 mai 2025.

Afin d'alléger la contribution financière des familles, la commune est sollicitée pour participer au financement d'une partie des frais de transports (train + cars) aller-retour, des projets pédagogiques, des visites sur place, au minima à hauteur de 60 €/élève soit 180 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au collègue Henri Corbet - Echange collègue H. Corbet/Realschule Lindenberg 2024-2025 - une subvention d'un montant de 180 €,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 25 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
